

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2011 à 16h30 Crêt-Bérard, 1070 Puidoux

Les divers documents d'information relatifs à cette assemblée ont été envoyés par le secrétariat de l'AVMES. Ils sont aussi déposés à l'entrée de la salle.

Partie statutaire

Cette partie débute à 16h40. Il est souhaité un temps de 45 min pour traiter le sujet.

Préambule :

- La journée pédagogique organisée par les comités de l'AVMD et de l'AVMES s'est bien déroulée. Les conférences de la matinée et les débats de l'après-midi dans les ateliers ont été fort nourris et intéressants. Le nombre de participants voisinait les 195 le matin et 180 l'après-midi.

Après une pause nécessaire, vers 16h40, l'ouverture de l'assemblée est annoncée par **Rémy Chatelain, président**. Il salue les membres de l'association et les remercie de leur présence malgré une longue journée de formation ou d'activité professionnelle accomplie aujourd'hui.

Rémy Chatelain souhaite la bienvenue aux délégués du comité cantonal de la SPV, **Jacques Daniélou, président**, de même qu'à quelques invités et auditeurs amis de l'association.

Liste des excusés

- Décès :

Marlyse Pilloud, décédée tragiquement en janvier 2011, l'assemblée se lève pour un hommage

- Les membres suivants se sont excusés :

Léonard Camposo, Anne-Laure Goldenschuhe, Hervé Katz, Mireille Mayor, Lucien Nicolet, Bernard Savoy, Catherine Beuret, Ingrid Laurent, Nicole Mages Moulin, Claude-Alain Clerc, Christian Laffely, Pierre-André Gex.

Scrutin

- Les membres de l'AVMES qui ont signé la feuille de présence ont reçu un bulletin de vote.

- Les scrutatrices Mireille Moia Carrard et Anne Meyer sont nommées pour cette assemblée.

- Le nombre de membres présents et des suffrages est 24 (majorité absolue de 13).

Ordre du jour

L'ordre du jour tel que proposé est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du PV de l'AG ordinaire du 10 novembre 2010

- Le procès-verbal n'est pas demandé en lecture à haute voix.

- Pas de remarques de l'assemblée.

- **Décision** : le procès-verbal de l'AG ordinaire du 26 novembre est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Rapport de vérification des comptes et Adoption des comptes 2010

- **Claude-Alain Clerc et Nicole Mages Moulin** ont contrôlé les comptes de l'AVMES en date du 26 janvier 2011. Christophe présente le rapport de la commission. Cette dernière a vérifié tous les actifs et les pièces justificatives. Les vérificateurs confirment que la comptabilité présentée est exacte. La délégation remercie le trésorier pour l'excellente tenue des comptes. Elle propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comptable et au comité de l'AVMES.

- **Décision** : l'assemblée approuve les comptes de 2010 à l'unanimité.

3. Budget 2012

- A propos de la proposition du budget 2012 présenté en préambule, **Bernard Durrer** commente un budget différent que ceux de ces dernières années. Le départ à la retraite du secrétaire général modifie les dépenses dans les comptes, notamment au niveau des charges sociales et des frais de location du secrétariat désormais caduc. L'administration de l'association sera reprise par les membres du comité qui recevront une rétribution pour cette tâche.

- Le secrétariat exécutif de la CCES, dévolu à l'AVMES, continuera d'être assumé, à domicile, par Bernard Durrer jusqu'à ce que les perspectives liées à la nouvelle CCT du secteur social parapublic en décident autrement.

- Chaque année, le secrétariat de l'AVMES, lorsque les comptes sont vérifiés par la commission des finances, envoie la comptabilité au SESAF qui, sur cette base, décide du montant de la subvention annuelle.

- **Décision** : par 24 voix et 0 abstentions, le budget de 2012 est adopté.

4. Rapport d'activité du comité

- **Rémy Chatelain**, président, lit le rapport du comité à l'assemblée.

- Le rapport du président est annexé au présent procès-verbal.

- Questions de l'assemblée :

Q : Dans le suivi des Prafo, combien d'étudiants est-il exigé ?

R : L'AVMES a demandé 1 étudiant A et non 2 possible comme prévu dans le projet. La HEP a prévu de remettre en vigueur le co-enseignement et d'augmenter les demi-journées.

La HEP a accepté la demande de la délégation de la commission des Prafo de diminuer les exigences, soit à l'avenir 6 demi-journées d'accueil de l'étudiant et 6 demi-journées dans la classe de l'étudiant.

Selon **Lucia Polli**, la HEP a accepté les nouvelles exigences moins lourdes pour les Prafo mais l'indemnité est réduite de moitié. Il est relevé que c'est difficile pour le Prafo de suivre les enseignants RP et les SPS avec leur horaire fractionné dans les établissements scolaires.

5. Rapports des délégués AVMES dans les commissions

- Commission paritaire professionnelle (CPP AVOP-AVMES)
- Commission quadripartite CCT AvenirSocial-AVMES
- CCT du secteur social parapublic
- Commission de classification des enseignants spécialisés (CCES)

- Conseil de fondation du fonds de prévoyance previva
- Commission consultative de l'enseignement spécialisé (DFJ-SESAP-Associations)
 - Commission du site Internet AVMES
- Conférence des présidents des associations SPV (CP SPV)
 - Groupe de travail Enseignement spécialisé du SER et Assemblées des délégués du SER

Commentaires :

Il est demandé que soit diffusée l'information de la Journée pédagogique de l'enseignement spécialisé du 23 novembre sur les Neurosciences. **Valérie N'Duhirhe** informe qu'elle met à disposition 8 affiches (le secrétariat de l'AVMES dispose de quelques affiches aussi).

Le SER n'avait pu voir le résultat immédiat de l'information qu'il avait envoyé à l'AVOP, cette dernière en avait écarté la diffusion d'une manière maladroite. L'AVOP a rectifié le tir ultérieurement. Les directions d'institutions et le secrétariat de l'AVMES ont relayé l'annonce aux enseignants spécialisés. De son côté, la SPV avait informé les correspondants dans les établissements scolaires.

- **Décision** : les rapports présentés dans cette assemblée générale sont adoptés en bloc et à l'unanimité. Ils font partie intégrante de ce procès-verbal.

6. Démissions et candidatures comme membres du comité

- Le président annonce qu'à fin 2011, 3 membres du comité, **Mireille Moia Carrard, Léonard Camposo et Christophe Schenk** souhaitent mettre fin à leur mandat. De plus, le secrétaire général, **Bernard Durrer**, souhaite prendre sa retraite à fin 2011.

Par des paroles chaleureuses et personnelles adressées à chacun des membres sortants et au secrétaire général relatant la qualité de leur passage dans le comité ou au secrétariat, le président Rémy Chatelain leur exprime de vifs remerciements pour la tâche accomplie et leur adresse des vœux encourageants pour la suite de leurs projets.

Le quatuor démissionnaire est acclamé par l'assemblée par de chauds applaudissements en *standing ovation*.

- Puis le président demande si parmi les membres de l'AVMES présents dans l'assemblée, un ou plusieurs candidats seraient intéressés à devenir membres du comité.

Anne Meyer propose **Lucy Escobar** qui est enseignante spécialisée à l'Etablissement de Cugy. Cette dernière accepte.

- **Pour 2012, les candidats sont : Rémy Chatelain, Anne Meyer et Lucy Escobar.**

- Constatant que seulement **3 membres du comité** seront en fonction, **Christophe Schenk** relance l'assemblée afin de trouver une solution. Personne d'autre ne se présente. Christophe Schenk propose aux membres de contacter personnellement des personnes susceptibles de s'engager.

7. Election du comité et d'un-e président-e, ratification des délégué-es dans les commissions

- Election du comité

Le président annonce donc qu'**Anne Meyer et Rémy Chatelain**, membres actuels, se représentent. Ils seront accompagnés de **Lucy Escobar**.

- **Décision** : par acclamation spontanée de la salle, les membres **Anne Meyer, Rémy Chatelain et Lucy Escobar sont élus comme membre au comité de l'AVMES**

- **Election d'un-e président-e**

Christophe Schenk, vice-président, demande s'il y a dans la salle un-e candidat-e pour reprendre la présidence de l'association. Personne ne se présente.

L'actuel président, **Rémy Chatelain**, est d'accord de prolonger son mandat.

- **Décision** : par une vive acclamation de la salle, **Rémy Chatelain** est élu comme président.

- **Ratification des délégué-es dans les commissions**

A propos des délégués mentionnés sur **la liste de 2012**, y a-t-il des démissions ou permutations des personnes concernées par une commission ?

Quelques membres dans l'assemblée se proposent afin de compléter les places vacantes. La liste sera mise à jour par le secrétariat.

- **Décision** : à l'unanimité **la liste modifiée pour 2012** est adoptée.

8. Information sur le secrétariat de l'AVMES dès 2012

Rémy Chatelain informe l'assemblée de la nouvelle organisation de l'administration de l'AVMES. Le bail à loyer du secrétariat sis dans le bâtiment de la SPV au chemin des Allinges est dénoncé au 31.12.2011. A l'instar des autres associations et de la SPV, les anciens documents datant d'avant 1998 et déposés dans le bâtiment de la SPV seront transmis aux Archives cantonales comme l'a demandé le Comité cantonal SPV par la voix d'**Yves Froidevaux**.

Bernard Durrer va s'acquitter de cette tâche en ce qui concerne les documents de l'AVMES. Les documents d'archives récentes seront classés et à disposition du comité dans une armoire désignée par la SPV. Les dossiers sensibles des Décisions de classification de la CCES seront déposés dans une armoire fermée à clé dans un local du secrétariat de la SPV et à l'usage exclusif du secrétaire exécutif ou des commissaires de la CCES.

En résumé :

- Les 3 membres du comité reprendront les tâches administratives dès 2012 du secrétariat de l'AVMES et recevront une rétribution pour ce travail.

- Pour le secrétariat exécutif de la CCES, dévolu à l'AVMES, Bernard Durrer accepte de continuer jusqu'à ce que les projets concernant la caducité des commissions d'examen soient précisés, voire décidés dans le cadre de la nouvelle CCT du secteur parapublic.

A l'audition de ces informations, il n'y a pas de questions ou de commentaires de la part de l'assemblée.

9. Divers et imprévus

- La nouvelle ballade en faveur des membres de l'AVMES est prévue le 5 novembre prochain. **Christophe Schenk** commente le programme, annonce que ce dernier est disponible dans l'AVMES Info 23 et invite les membres présents à s'y inscrire.

- **Rémy Chatelain** s'inquiète de la réduction des membres du comité de l'AVMES. Quel avenir pour l'association si peu d'engagement est manifeste de la part des membres. Comment résoudre la difficulté de recrutement ?

Une fusion avec l'AVMD est proposée. Cette association des enseignants spécialisés employés à l'Etat compte 82 membres. Ils sont soumis à la Lpers.

L'assemblée réagit en exprimant que c'est une bonne idée, car il y a beaucoup de points communs entre les deux associations. Il est prévu une représentation équilibrée au comité. Il est possible d'imaginer une séparation pour certaines questions spécifiques comme la gestion de la CCT.

Deux associations fortes réunies génèrent une bonne dynamique.

La fusion est considérée comme un message fort envers l'AVOP et l'Etat à propos de l'égalisation des conditions salariales.

L'assemblée se prononce comme plutôt favorable à la proposition de fusion.

Partie Informations générales

Cette partie débute à 17h50.

A. Statut des enseignants spécialisés : informations du jour

- **Rémy Chatelain** informe que lors d'une récente réunion entre les comités de l'AVOP et de l'AVMES, sur la base de plusieurs fiches de salaire transmises au secrétariat de l'AVMES par des volontaires, l'AVOP a admis finalement que la différence de salaire entre un enseignant spécialisé d'une institution et celui de l'Etat est patente d'environ CHF 1'000.-. A ce titre, l'AVOP propose de demander à l'Etat, une indemnité forfaitaire de l'ordre de CHF 200.- dès le 1^{er} janvier 2012, sachant que ce montant serait plus facilement disponible aux yeux de l'Etat.

L'AVOP a aussi exprimé sa crainte de voir les enseignants spécialisés quitter les institutions pour un emploi mieux rémunéré à l'Etat ainsi que dans d'autres cantons.

D'un commun accord, les délégations AVOP et AVMES ont souhaité donner un signe clair et fort à Mme A.-C. Lyon sous forme d'une demande de rencontre avec une revendication de revalorisation salariale.

Dans la réunion, le comité de l'AVMES s'est montré d'accord pour l'indemnité, mais non sur le montant qui est considéré comme dérisoire et augurant d'un apaisement fictif et définitif des revendications de l'association. La négociation sur l'indemnité doit s'engager durement et dans l'immédiat en terme de montant sonnante et rébuchant. Ce dernier devrait être transitoire en attendant l'égalité salariale promise par l'avènement de la nouvelle CCT du secteur parapublic. A ce niveau, la promesse est aléatoire en raison d'un coût de cette nouvelle CCT annoncé déjà comme exorbitant. De plus selon le sondage de l'AVOP auprès des directions d'institutions à propos de l'horaire de l'enseignant, les résultats sont nettement différents d'une structure à l'autre pour prétendre à une harmonisation de la tâche horaire de l'enseignant spécialisé.

- **Rémy Chatelain** encourage l'assemblée à se prononcer à propos d'actions à mener.

- L'assemblée émet les commentaires suivants :

Elle s'érige contre les propos exprimés en d'autres lieux par M. Loutan qui prétend que le travail de l'enseignant spécialisé en institution est plus facile et que cela justifie la différence de salaire !

Le montant de CHF 200.- est ridicule. C'est un cadeau qui ne comble pas le manque à gagner.

Le nombre d'enseignants ETP de 407,9 à CHF 200.- donne environ 1Mi. La parité complète exige 5 Mi de compensation, ce qui est énorme comme revendication. Si on ajoute un rétroactif dès le départ de DECFO/sysrem en 2008, cela devient énorme.

Quelle force, l'AVMES a à disposition en considérant que 185 membres sans compter les non-membres (environ 400), mais 20 membres sont ici présents à l'AG. De plus, beaucoup d'étudiants ne connaissent pas l'association malgré les séances d'information annuelle à la HEP.

Quelle mobilisation de l'AVMES, quelles actions?

Des pistes sont proposées :

- Dans toute négociation des concessions réciproques sont concédées.

Essayer de demander 20Mi pour combler les CHF 1000.- de différence et assurer le rétroactif.

Sinon, il faut sonner le tocsin, alarmer, annoncer un appel à la grève dans les institutions.
En 2012, l'Etat ne va rien donner, les budgets sont clos et votés par le Grand Conseil.
Tenter de monter l'exigence plus haut et avertir de la grève puis faire des concessions.
Renoncer au rétroactif si CHF 600.- ou CHF 700.-, voire CHF 800.- est assuré (indemnité fixe pour tous).
Le problème de l'AVOP, ce sont les différences entre les autres professions engagées dans les institutions.
La nouvelle CCT ne se penche pas encore sur les rémunérations des professions. Dans la CCT, le gâteau budgétaire sera partagé entre toutes les professions inclus dans le parapublic

- Un problème récurrent de triangulation ETAT/AVOP/AVMES gêne les débats.
L'AVMES devrait aller seule négocier avec l'Etat. Pourtant, Mme A.-C. Lyon, dans ce cas, ne veut pas se mettre à dos l'AVOP. Il y a des enjeux politiques et des alliances notoires qui freinent les débats.
Cet état de fait alimente les tergiversations de l'AVMES dans ses actions de revendications.

- Des propositions d'actions :

Les enseignants de l'Ecole de la Fleur de Lys, fondation de Vernand ont écrit une lettre au président de l'AVOP, M. J.-J. Schilt. Ce serait une idée pour d'autres équipes de collègues.
Une lettre de revendications adressée à l'AVOP avec copie à Mme Lyon exprimant le mécontentement des enseignants spécialisés.

Quelle convergence à trouver, d'ici mars 2012, en sachant que Mme Lyon ne verrait pas d'un bon oeil un gros problème à la fin de son mandat ou au début du prochain !

Le levier c'est avec l'AVOP que nous l'avons, une action conjointe avec cette dernière est proposée. Une nouvelle lettre ou une manif commune à la Barre, siège du DFJC, des directeurs d'institution seraient d'accord.

Quelle mobilisation à disposition dans les institutions ?

Une grève est proposée, mais à imaginer sous quelle forme ? L'assemblée n'en veut pas.

Un débrayage du travail dans les institutions ? Oui c'est envisageable.

Menacer de publier les différences de salaire est proposée avec preuves à l'appui.

- Il faut trouver un accord sur la revendication à adresser à l'Etat :

- rétroactif oui

- indemnité d'un certain montant comme CHF 1'000.-, voire la parité.

**Sous une forme d'une pétition à faire circuler pour signatures dans les institutions.
Le résultat de cette pétition prouverait la fâcherie des enseignants spécialisés comme un appel fort au pourvoyeur des subventions.**

Sur la base des signatures de la pétition, le comité devient porteur de l'avis des collègues.

Ce sont les enseignants spécialisé et ceux qui ont une fonction d'enseignement dans une classe d'une institution du parapublic qui auront l'autorisation de signer la pétition.

- Le comité rédigera la pétition et la fera circuler dans les institutions. Le retour des documents est prévu avant le 9 décembre prochain, date à laquelle le comité cantonal rencontre Mme Lyon. Dans cette réunion abordant plusieurs sujets, le CC SPV s'engage pour rappeler à Mme Lyon, sur la base de la récolte des signatures, le problème latent des différences de salaires entre les enseignants spécialisés.

- Si Mme Lyon répond à la lettre commune AVOP/AVMES de septembre 2011 et si elle propose une **nouvelle rencontre tripartite**, le comité de l'AVMES convoquera une **Assemblée générale extraordinaire** afin d'annoncer les résultats de la rencontre, de faire le point et de décider d'entreprendre d'autres actions. Durant l'hiver, il faut renforcer l'alliance de l'AVMES avec l'AVOP.

- L'assemblée des membres de l'AVMES présents se montrent d'accord pour le déroulement des actions mentionnées ci-dessus. Le comité de l'AVMES reçoit le mandat pour organiser ces décisions.

Il est possible de présenter dans un prochain Educateur un texte à propos de ce problème.

B. Chantier de la CCT unique du parapublic (état des travaux) 19h15

Bernard Durrer signale que le temps à disposition manque pour présenter en détails ce gros chantier mis sur pied par l'AVOP, les associations professionnelles et les syndicats. Depuis la dernière assemblée générale de 2010, beaucoup d'articles communs aux différentes professions ont pris forme dans une version admise par les parties. Pourtant, d'autres articles demandent encore des confrontations quant à leur énoncé.

C. Résultat de la votation sur la LEO et Ecole 2010 : réactions et propositions

M. Nendaz a communiqué les projets sur la Loi sur la pédagogie spécialisée et subsidiaire à la LEO.

Mireille Moia Carrad propose que les collègues soient attentifs aux précédentes propositions contenues dans le désormais ancien Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée – comme, par exemple, la collaboration entre les enseignants.

Conclusion

En remerciant l'assemblée pour le bon déroulement de la réunion pour la qualité des débats, le président Rémy Chatelain clôt l'assemblée à 19h45.

Chacun et chacune, si souhaité, est invité-e à partager le verre de l'amitié dans la cafétéria de Crêt-Bérard.

L'assemblée acclame le comité de l'AVMES pour son travail.

Bernard Durrer, secrétaire général / 23.11.2011